

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2026



riedisheim
www.riedisheim.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Table des matières

ACTUALITES	3
CONTEXTE	3
LA LOI DE FINANCES 2026	4
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (R.O.B.) ET BASES LEGALES	5
A1 - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	7
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DRF :	9
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES	10
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	13
DETAIL DES INVESTISSEMENTS DE PLUS DE 30K€.....	14
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	15
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RRI :	15
EVOLUTION DE LA FISCALITE LOCALE	16
EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT	17
A2 - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS	18
PERISCOLAIRE LYAUTEY	18
COMPLEXE SPORTIF.....	19
A3 - LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE	20
TABLEAU PREVISIONNEL DE LA DETTE ET DE SON ANNUITE	20
A3BIS - LE NIVEAU D'EPARGNE BRUTE, D'EPARGNE NETTE ET D'ENDETTEMENT	21
EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT	21
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES FINANCES.....	22
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	22
PROSPECTIVE.....	24
B1 - LA STRUCTURE DES EFFECTIFS	25
B2 – LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL.....	26
B3 – LES DEPENSES DE PERSONNEL	26
B4 – EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL ET PROJECTION POUR 2026	28

ACTUALITES

Contexte

Tout comme pour le budget 2025, l'exercice budgétaire 2026 se construit dans un contexte caractérisé par les nombreux débats parlementaires sur le projet de loi de finances 2026 et la persistance de la situation dégradée des comptes publics apparue en 2024.

Les grandes orientations du projet de loi initial laissent transparaître une continuité avec l'exercice 2025. La crise des finances publiques se poursuit et les collectivités locales sont à nouveau appelées à participer à l'effort collectif de redressement des comptes publics et de résorption du déficit.

La croissance 2025 estimée à 1,3% s'explique en partie par une anticipation des droits de douanes américains ayant entraîné un dopage des exportations au premier semestre de l'année. Pour 2026, la croissance devrait se stabiliser à 1,2%. Il est intéressant de noter que les situations par pays sont disparates. En effet, loin derrière les pays du Sud de l'Europe (2,6% pour l'Espagne par exemple), la France connaît une croissance estimée à 0,9% en 2025. La croissance française pour 2026 est attendu aux environs de 1%. L'incertitude politique en France ne participe pas à créer un climat propice à la croissance.

Le dérapage des comptes publics et l'instabilité politique pénalisent également les collectivités dans les emprunts qu'elles sont amenées à effectuer. En effet, alors même que la Banque centrale européenne (BCE) a baissé ses taux directeurs, les marchés appréhendent l'incertitude politique française en appliquant des marges plus importantes, notamment sur les prêts de long terme. Les taux sont donc stabilisés à un niveau entre 3% et 4% sur des taux longs.

La France connaît cependant la plus faible inflation de la zone euro (hormis Chypre) avec une inflation estimée à 1% sur l'année 2025 et prévue à 1,7% en 2026. Cette situation s'explique notamment par la baisse du tarif réglementé d'électricité et une situation baissière sur les produits pétroliers et gaziers.

Ces prévisions restent cependant précaires au regard des multiples instabilités de la situation internationale notamment au Proche Orient et en Europe de l'Est.

Une autre particularité du budget 2026 est le changement de calendrier en raison des élections municipales du mois de mars 2026. Le vote du budget et donc la présentation du ROB ont donc

été avancés de quelques semaines. Le débat d'orientation budgétaire se tenant avant la fin de l'exercice en cours, les données présentées pour 2025 sont des estimations et pourraient évoluer marginalement d'ici le vote du budget. Aussi, les montant 2025 n'intègrent pas les restes à réaliser et les rattachements.

La loi de finances 2026

Le projet de loi de finance 2026 (PLF 2026) est actuellement en cours de discussion au Parlement. L'historique et le calendrier législatif prévisionnel sont les suivants :

- **14 octobre 2025** : présentation du PLF 2026 en Conseil des ministres avec une semaine de retard et dépôt du texte à l'Assemblée nationale.
- **22 novembre 2025** : rejet quasi unanime du texte à l'Assemblée nationale.
- **27 novembre 2025** : début de l'examen du texte au Sénat (texte initial du Gouvernement, sans les amendements de l'Assemblée nationale).
- **4 décembre 2025** : Adoption de la partie recettes du texte par le Sénat
- **15 décembre 2025** : Vote du Sénat sur l'ensemble du PLF. Si le texte est adopté, mise en place d'une commission mixte paritaire pour trouver un accord entre les deux chambres. En cas d'absence d'accord, reprise de la navette législative.

Si aucun projet de loi n'est voté au 31 décembre 2025, l'adoption d'une loi spéciale sera alors nécessaire.

Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) et bases légales

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est prévu par la loi. Ses contours sont définis par l'article L2312-1 du CGCT, son contenu est détaillé dans l'article D2312-3 du même code.

Article L2312-1

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Article D2312-3

A. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. – Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

C. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Aussi, la ville de Riedisheim présentera dans son ROB :

- **Les orientations budgétaires (A1)**
- **La présentation des engagements pluriannuels (A2)**
- **La structure et la gestion de l'encours de la dette (A3)**
- **Le niveau d'épargne brute, d'épargne nette et d'endettement (A3 bis)**
- **La structure des effectifs (B1)**
- **La durée effective du travail (B2)**
- **Les dépenses de personnel (B3)**
- **L'évolution des charges de personnel et projection pour 2026 (B4)**

A1 - Les orientations budgétaires

Dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement	R 2024	B 2025**	R 2025*	P 2026	Ecart R 2025 / R 2024		Ecart P 2026 / B 2025	
					Valeur	%	Valeur	%
011 - Charges à caractère général	2 584 292 €	3 160 000 €	2 700 000 €	3 111 000 €	115 708 €	4,5%	- 49 000 €	-1,6%
012 - Charges de personnel	5 229 086 €	5 510 000 €	5 300 000 €	5 610 000 €	70 914 €	1,4%	100 000 €	1,8%
014 - Atténuations de produits	276 835 €	295 000 €	304 000 €	262 000 €	27 166 €	9,8%	- 33 000 €	-11,2%
65 - Autres charges de gestion courante	1 577 061 €	1 680 000 €	1 700 000 €	1 800 000 €	122 939 €	7,8%	120 000 €	7,1%
66 - Charges financières	238 047 €	335 000 €	315 100 €	350 000 €	77 053 €	32,4%	15 000 €	4,5%
67 - Charges exceptionnelles	690 €	10 000 €	1 650 €	10 000 €	961 €	139,3%	- €	0,0%
68 - Provisions	6 598 €	10 000 €	4 930 €	10 000 €	- 1 668 €	-25,3%	- €	0,0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 912 608 €	11 000 000 €	10 325 680 €	11 153 000 €	413 073 €	4,2%	153 000 €	1,4%

** BP 2025 + DM 2025

* Les données présentées pour le réalisé 2025 sont une estimation prévisionnelle, l'exercice n'étant pas clos.

Pour 2025, les taux de réalisation par rapport au budget seraient toujours relativement importants, **85%** pour le chapitre 011 (charges à caractère général), **96%** pour les chapitres 012 (charges de personnel) et **101%** pour le chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

Le taux global de réalisation atteint **94%** du budget.

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmenteraient de **4.5% (115k€)** par rapport au réalisé 2024.

Les dépenses réelles de personnel (chapitre 012) de l'exercice 2025 augmentent de 1.4% par rapport à 2024, du fait de l'augmentation des cotisations CNRACL.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) progressent de 7.8% et correspondent à une double année de participation SOLEA pour les transports jeunes en raison du changement de calendrier de facturation défini dans la nouvelle convention de 2025 et une augmentation de la participation versée au SCIN proportionnelle au volume des travaux qui leur a été délégué.

Les charges financières (chapitre 66) progressent de 77k€ qui correspondent aux intérêts des emprunts souscrits en 2024 et 2025 ainsi que des ICNE.

Dans l'ensemble, compte tenu des éléments ci-dessus, les dépenses de fonctionnement augmentent de 4.2% entre 2024 et 2025.

Pour le budget 2026, les dépenses de fonctionnement restent globalement stables soit 1.4%.

Les charges à caractère général inscrites au chapitre 011 seront arrêtées à **3 111 000€** soit **-1.6%** par rapport au BP 2025 (**-49 k€**).

Compte tenu du contexte budgétaire difficile, les services de la ville ont une nouvelle fois revu à la baisse leurs crédits de fonctionnement par la recherche de nouvelles pistes d'économies permettant de réduire le budget de fonctionnement.

Les dépenses prévisionnelles de personnel de l'exercice 2025 seront en augmentation de 1.8% pour 2026 afin d'intégrer les différents éléments d'évolution attendus de la masse salariale ainsi que les hausses de la CNRACL et de la prévoyance.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) augmenteraient de 7% (**+120 k€**), en raison d'un complément de participation au SCIN de 2025 à verser en 2026 inhérent au volume des travaux qui leur a été délégué.

Informations complémentaires DRF :

Bénéficiaire	Réalisé 2025	Prévision 2026
Union associations	98 400 €	98 400 €
Union fonctionnement	4 200 €	4 200 €
Union manifestation	13 800 €	13 800 €
Amicale du personnel	21 500 €	21 500 €
Musique Municipale	91 000 €	91 000 €
Mosaïque - Ciné Ried	4 000 €	4 000 €
Mosaïque	1 600 €	1 600 €
Jeunes licenciés	2 848 €	5 300 €
UNSS	1 600 €	1 600 €
CCAS	276 000 €	280 000 €
UDSP	900 €	900 €
Foyers club courte échelle ALSH	181 030 €	183 307 €
Foyers club espace jeunes	85 112 €	87 000 €
Foyers club pass découverte	30 410 €	33 000 €
Classes de découverte élémentaires Riedisheim	1 638 €	10 000 €
Classes de découverte collèges Riedisheim	- €	3 300 €
Entretien tennis	3 780 €	3 780 €
Subvention parents d'élèves	100 €	500 €
CSC C'Riedi	60 000 €	70 000 €
Subventions exceptionnelles	7 600 €	33 500 €
Total subventions	885 518 €	946 687 €
Participation SOLEA Abonnement jeunes* (double année en 2025)	121 291 €	68 000 €
Participation au service départemental d'incendie et de secours	134 710 €	- €
Vétérans pompiers	8 000 €	8 000 €
Cotisation AFUT	2 000 €	2 000 €
Cotisation ATD	2 200 €	2 200 €
Participation SCIN	202 627 €	500 000 €
Collège St Ursule	21 844 €	23 000 €
Brigades vertes	34 856 €	36 000 €
Service numérique M2A	5 526 €	6 000 €
Total participations	533 053 €	645 200 €

* La Ville participe également aux abonnements seniors (25k€) qui sont imputés au chapitre 011, les abonnements étant achetés par la Ville auprès de SOLEA

Subventions et participations versées

Afin de préserver les capacités financières des associations et de continuer à leur permettre d'assurer leur rôle essentiel d'animation et de lien social au sein de la ville et malgré le contexte que nous traversons depuis plusieurs exercices, la municipalité renouvelle une nouvelle fois l'ensemble des subventions versées aux associations.

Le montant total des subventions est arrêté à **946 687 €** et les participations à **645 200 €**

Recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement	R 2024	B 2025**	R 2025*	P 2026	Ecart R 2025 / R 2024		Ecart P 2026 / B 2025	
					Valeur	%	Valeur	%
013 - Atténuations de charges	135 224 €	120 000 €	60 000 €	40 000 €	- 75 224 €	-55,6%	- 80 000 €	-66,7%
70 - Produits des services	380 630 €	360 000 €	330 000 €	360 000 €	- 50 630 €	-13,3%	- €	0,0%
73 - Impôts et taxes	1 289 087 €	1 223 000 €	1 220 000 €	1 083 000 €	- 69 087 €	-5,4%	- 140 000 €	-11,4%
731 - Fiscalité locale	8 726 378 €	8 787 000 €	8 823 000 €	8 819 000 €	96 623 €	1,1%	32 000 €	0,4%
74 - Dotations et participations	1 536 130 €	1 372 000 €	1 232 000 €	1 233 000 €	- 304 130 €	-19,8%	- 139 000 €	-10,1%
75 - Autres produits de gestion courante	906 586 €	842 000 €	795 000 €	821 000 €	- 111 586 €	-12,3%	- 21 000 €	-2,5%
76 - Produits financiers	385 €	- €	385 €	- €	- €	0,0%	- €	0,0%
77 - Produits exceptionnels	13 643 €	10 000 €	433 650 €	10 000 €	420 007 €		- €	0,0%
775 - Produits des cessions	- €	(773 400 €)	433 650 €	(332 200 €)	433 650 €		(- 630 000 €)	
78 - Réduction de charges	6 549 €	10 000 €	6 598 €	10 000 €	49 €			
Total des recettes réelles de fonctionnement	12 994 609 €	12 724 000 €	12 900 632 €	12 376 000 €	- 93 977 €	-0,7%	- 348 000 €	-2,7%

* Les données présentées pour le réalisé 2025 sont une estimation prévisionnelle, l'exercice n'étant pas clos.

** BP 2025 + DM 2025

Pour 2025, les recettes (hors cessions) baisseraient de -4,1%. Cela s'explique notamment par les raisons suivantes :

- **Au chapitre atténuation de charges** (013), la non perception d'Indemnités Journalières lié à un changement de couverture au niveau des assurances **(-75k€)**
- **Au chapitre autres produits de gestion courante** (75) une baisse d'un loyer indexé (-21k€) ainsi que des demandes de dégrèvement de taxe foncière demandées mais non encaissées
- **Au chapitre produits des services** (70), une baisse attendue des concessions cimetière et des recettes dans les régies **(-50k€)**
- **Au chapitre Impôts et taxes** (73) un versement unique de la dotation de solidarité de m2A en 2025 après 2024 marqué par un double versement **(-65k€)**
- **Au chapitre dotations et participations** (74) la baisse des dotations dont la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) **(-130k€ au total)** ainsi que les suppressions ou les baisses des subventions de fonctionnement (GERPLAN et CAF) et la non reconduction du filet de sécurité inflation **(-110k€)**

Pour le budget 2026, les recettes de fonctionnement devraient baisser de **2,7%** soit **-348 k€**.

Les prévisions en matière de dotations restent relativement stables par rapport au réalisé 2025 avec une marge prudentielle concernant la dotation nationale de péréquation qui diminue tendanciuellement pour Riedisheim.

Enfin, en matière de fiscalité, une légère hausse du produit est attendue en 2026 du fait de la réévaluation mécanique des bases de **0.8%**.

Pour mémoire, les attributions de compensation versées par m2A vont être modifiées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) suite au transfert de compétence du versement des participations au Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin:

Années	2022	2023	2024	2025	2026*
Montant	713 508 €	712 231 €	712 231 €	712 231 €	577 231 €

*montant à valider par la CLECT

Dépenses réelles d'investissement

Dépenses réelles d'investissement	R 2024	B 2025**	R 2025*	P 2026
16 – Emprunts et dettes assimilées	764 920 €	921 500 €	866 515 €	936 893 €
20 – Immobilisations incorporelles	530 295 €	132 978 €	50 000 €	53 900 €
21 – Immobilisations corporelles	572 082 €	1 577 444 €	328 000 €	806 952 €
23 – Immobilisations en cours	4 821 735 €	9 400 386 €	7 053 951 €	10 990 013 €
26 – Participations et créances	- €	5 000 €	- €	5 000 €
Autres chapitres de dépenses réelles d'investissement	- €	5 000 €	- €	5 000 €
Total des dépenses réelles d'investissement	6 689 032 €	12 042 308 €	8 298 466 €	12 797 758 €

** BP 2025 + DM 2025

* Les données présentées pour le réalisé 2025 sont une estimation prévisionnelle, l'exercice n'étant pas clos.

En 2025, le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 8 298 k€.

L'année 2025 aura enregistré les dépenses relatives à l'avancement ou l'achèvement des opérations en cours :

- Fin des travaux du périscolaire Lyautey et réaménagement de la cour d'école
- Fin des travaux de rénovation énergétique à l'école Mermoz
- Fin des travaux de rénovation énergétique et de désimperméabilisation de la cour de l'école Clemenceau
- Démolition et début du projet de complexe sportif
- Travaux sur la Place de Munderkingen
- Aménagement des abords du Pumptrack
- Sécurisation de la rue des Alliés

L'exercice 2026 s'inscrit dans la continuité et sera marqué par les travaux du nouveau complexe sportif.

Après la phase de démolition engagée au printemps 2025, les travaux de construction du nouveau complexe ont débuté au dernier trimestre 2025. Ces travaux se poursuivent en 2026.

En matière d'aménagement durable du territoire, le programme de création d'espaces de respiration sera poursuivi par la finalisation de la venelle du Naegeleberg et la création de la venelle Saint-Marc.

La fin des études de dépollution de la friche rue de la Hardt sera également menée en 2026.

Le plan lumière, initié en 2023 sera poursuivi en 2026 pour permettre à terme une modulation instantanée et différenciée de l'éclairage par zone, horaire et jours.

En matière d'investissement courant, des crédits sont également prévus pour poursuivre l'entretien courant des bâtiments (Ehpad, courte-échelle, ...).

Enfin, le chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) intègre également une part de mensualité de l'emprunt qui sera inscrit au budget primitif 2026.

Détail des investissements de plus de 30k€

Gestionnaire	Libellé	Montant
BEB	DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU COSEC	8 627 310,00 €
BEB	RENOVATION ENERGETIQUE DE L ECOLE CLEMENCEAU	622 000,00 €
BEB	ECOLE PRIMAIRE LYAUTEY	500 000,00 €
BEV	PLACE DE MUNDERKINGEN	290 000,00 €
BEV	CLUB HOUSE BOULISTE	242 000,00 €
BEV	ABORD DU PUMPTRACK	134 000,00 €
BEV	PLAN LUMIERE	122 000,00 €
BEV	VENELLE ST MARC	100 000,00 €
JF	ACQUISITION FONCIER JARDIN DE PLUIE	97 000,00 €
BEB	RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE MATERNELLE MERMOZ	91 000,00 €
SI	INFRASTRUCTURE SERVEUR DE VIRTUALISATION PROD+PCA	80 000,00 €
BEV	AMENAGEMENT PAYSAGER PUMPTRACK	63 000,00 €
VO	REFECTION COMPLETE AIRE DE JEUX HABSHEIM	55 000,00 €
ENV	FRAIS ETUDES DEPOLUTION DE LA FRICHE	50 000,00 €
EV	VEGETALISATION CIMETIERE	35 000,00 €
BEB	Remplacement Syst. ASCOM "APPEL MALADES" EHPAD	32 104,86 €
BEB	REPLACEMENT DES CHASSIS-PHASE 1 EHPAD	31 032,00 €
FE	RIDEAUX DE SCENE LA CANOPEE	30 000,00 €

La part des dépenses d'investissement de plus de 30 k€ prévus sur l'exercice 2026 ayant pour objectif direct une amélioration de l'environnement est de

55%

Recettes réelles d'investissement

Recettes réelles d'investissement	R 2024	B 2025**	R 2025*	P 2026
10 – Dotations, fonds divers et réserves	372 110 €	700 000 €	872 753 €	870 240 €
13 – Subventions d'investissement	2 174 288 €	1 871 000 €	884 465 €	1 933 500 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 959 517 €	1 742 283 €	1 743 075 €	5 496 221 €
23- Construction	5 069 €	- €	- €	- €
024 – Produit des cessions	- €	773 400 €	- €	332 200 €
Total des recettes réelles d'investissement	4 510 984 €	5 086 683 €	3 500 293 €	8 632 161 €
<i>Recettes réelles d'investissement (hors cession)</i>	4 510 984 €	4 313 283 €	3 500 293 €	8 299 961 €
1068 - Excédent capitalisé	191 162 €	1 105 155 €	1 105 155 €	3 384 996 €
Total des recettes réelles d'investissement	4 702 146 €	6 191 838 €	4 605 448 €	12 017 157 €

** BP 2025 + DM 2025

*Les données présentées pour le réalisé 2025 sont une estimation prévisionnelle, l'exercice n'étant pas clos.

Un décalage des travaux d'investissement dans les écoles a entraîné une baisse des subventions attendues sur l'exercice 2025 et qui seront versées en 2026.

Subventions prévues pour 2026

- Périscolaire Lyautey : 601 000 €
- Rénovation énergétique des écoles : 456 000 €
- Place Munderkingen : 290 000 €
- Local Boulistes 17 500 €
- Cosec 410 000 €
- Autres 159 000 €

Informations complémentaires RRI :

Les cessions prévues en 2026 sont :

- Habitation 12 rue d'Alsace : 255 000 €
- Habitation 13 rue de la Paix : 77 200 €

Evolution de la fiscalité locale

TAXE D'HABITATION	2023	2024	2025	2026
Base imposable	1 470 972 €	1 696 519 €	1 007 867 €	1 015 930 €
Taux TH	15,84%	15,84%	15,84%	15,84%
Produit TH	233 068 €	268 805 €	159 646 €	160 969 €
COEFFICIENT CORRECTEUR	1 990 863 €	2 092 998 €	2 159 332 €	2 176 607 €
FONCIER BATI	2023	2024	2025	2026
Base imposable	16 557 964 €	17 419 008 €	17 981 545 €	18 125 397 €
Taux FB	31,98%	31,98%	31,98%	31,98%
Produit FB	5 304 243 €	5 570 599 €	5 750 498 €	5 796 502 €
FONCIER NON BATI	2023	2024	2025	2026
Base imposable	56 651 €	62 060 €	58 031 €	58 495 €
Taux FNB	55,13%	55,13%	55,13%	55,13%
Produit FNB	31 232 €	34 211 €	31 992 €	32 246 €

Produits des 3 taxes 7 326 338 € 7 697 808 € 7 941 823 € 8 005 355 €

Chaque année, les bases fiscales sont règlementairement réévaluées à hauteur de l'inflation de l'exercice précédent défini par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Pour 2026, le coefficient prévisionnel est de 1,008 soit une augmentation de 0.80%.

Pour 2025, l'évolution des bases mécanique sur le foncier bâti était de 1.70% et l'évolution physique de 1.53%.

Pour la construction budgétaire 2026, nous n'avons tenu compte que de cette seule revalorisation, la variation des bases physiques n'étant pas connue à ce jour.

Les taux de la fiscalité locale restent une nouvelle fois inchangés pour 2026 malgré le contexte budgétaire difficile dans cette période de forte incertitude. Il n'a pas évolué depuis 2017 date de la dernière revalorisation des taux.

La progression du produit fiscal est entièrement liée à la revalorisation des bases.

Evolution des dotations de l'Etat

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation forfaitaire	1 020 597 €	995 807 €	967 535 €	954 881 €	933 775 €	910 000 €
DNP*	84 558 €	77 429 €	69 686 €	62 717 €	56 445 €	50 000 €
DSU*	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DGF totale	1 105 155 €	1 073 236 €	1 037 221 €	1 017 598 €	990 220 €	960 000 €

*DNP = Dotation Nationale de Péréquation

*DSU = Dotation de Solidarité Urbaine

Après une perte de près de 40% en 4 ans (2013 à 2017), représentant 876k€ soit 2,2M€ cumulés sur la période, la DGF a été stabilisée au niveau national dans les différentes lois de finances depuis 2017.

Pour 2026 nous partons sur une hypothèse de poursuite de la baisse de la dotation forfaitaire et de la DNP par rapport aux années passées.

A2 - Les engagements pluriannuels

Périscolaire Lyautey

Pour la création d'un périscolaire à l'école Lyautey, une autorisation de programme avait été votée par le Conseil Municipal en date du 24 mars 2022 pour des dépenses sur 3 exercices 2022, 2023 et 2024. Cette autorisation de programme a été modifiée au Conseil Municipal du 30 mars 2023, du 28 mars 2024 et du 27 mars 2025.

S'agissant d'une compétence de m2A, la ville a reçu délégation de maîtrise d'ouvrage par délibération du 5 juillet du bureau de m2A accepté par délibération du 26 août 2021 du conseil municipal de Riedisheim. La ville de Riedisheim préfinance le projet et m2A participe au coût du projet tel que défini dans la convention.

Suite à un décalage des travaux liés à des aléas de chantier, il est proposé de modifier l'AP/CP qui serait alors composée de :

	Montants HT	Montants TTC
Frais d'études	223 311€	267 973€
Maîtrise d'œuvre	426 682€	512 018€
Construction périscolaire	3 175 891€	3 811 069€
Total	3 825 883€	4 591 060€

Les dépenses sont échelonnées comme suit :

	Montants HT	Montants TTC
2022	117 985 €	141 582 €
2023	740 350 €	888 421 €
2024	1 996 606 €	2 395 927 €
2025	666 775 €	800 130 €
2026	304 167 €	365 000 €
Total	3 825 833 €	4 591 060 €

Aussi, un crédit de 365 000€ est prévu au budget 2026.

Complexe sportif

Les travaux de démolition-reconstruction et de réaménagement ont débuté en 2025. Une AP/CP pour la construction du nouveau complexe sportif a été créée en 2025. Les aménagements extérieurs, confiés à la maîtrise d'ouvrage déléguée du SCIN, feront l'objet d'une gestion différenciée.

Les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) et les variantes ont été choisies au moment de l'attribution des marchés. Aussi, le montant des marchés de travaux n'est à ce jour pas complètement connu, un dernier lot restant à attribuer. L'APCP intègre donc une estimation pour ce dernier lot, le montant total de l'AP et des crédits évoluera marginalement d'ici le vote du budget.

	Montants HT	Montants TTC
Frais d'études et missions annexes	52 500 €	63 000 €
Frais de démolition	467 500 €	561 000 €
Maitrise d'œuvre	2 143 106 €	2 571 727 €
Construction	12 019 167 €	14 423 000 €
Révisions / Aléas	405 876 €	487 051 €
Total	15 088 149 €	18 105 778 €

Les dépenses sont échelonnées comme suit :

	Montants HT	Montants TTC
2025	1 525 000 €	1 830 000 €
2026	7 189 425 €	8 627 310 €
2027	4 528 086 €	5 433 703 €
2028	1 845 638 €	2 214 765 €
Total	15 088 149 €	18 105 778 €

Ainsi, un crédit de 8 627 310 € est prévu au budget 2026

A3 - La structure et la gestion de l'encours de la dette

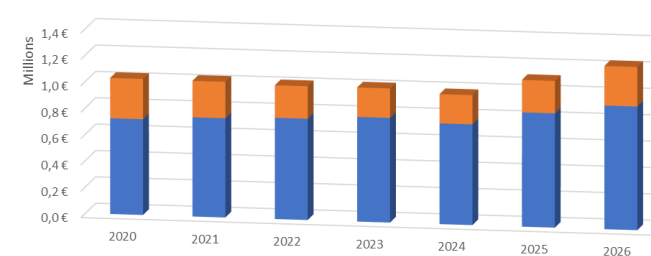
Tableau prévisionnel de la dette et de son annuité

Evolution de la dette sur le mandat en cours

ANNÉE	ENCOURS AU 01/01	ANNUITÉ	INTÉRÊT	AMORTISSEMENT
2020	10 542 514,10 €	1 031 794,96 €	305 799,53 €	725 995,43 €
2021	9 816 518,67 €	2 528 658,43 €	276 520,37 €	752 138,06 €
2022	7 564 380,61 €	1 014 393,15 €	246 820,89 €	767 572,26 €
2023	6 796 808,35 €	1 016 735,45 €	223 631,46 €	793 103,99 €
2024	6 003 704,36 €	986 995,10 €	221 700,23 €	763 336,87 €
2025	7 198 367,49 €	1 113 011,64 €	245 976,91 €	866 043,73 €
2026	8 074 323,76 €	1 214 768,51 €	277 875,27 €	936 893,24 €

L'encours atteint **8 074 k€** au 01/01/2026, compte tenu de l'emprunt de 1 742 k€ contracté en octobre 2025.

Afin de couvrir les dépenses d'investissement prévues en 2026, il sera nécessaire de recourir à un **nouvel emprunt de 5 500 k€**. (hors rattachement et report non connu à ce jour)



A3bis - Le niveau d'épargne brute, d'épargne nette et d'endettement

Evolution de l'autofinancement

	R 2024	B 2025**	R 2025*	P 2026
Capacité d'Autofinancement Brute	3 082 002	1 724 000	2 574 952	1 223 000
<i>Capacité d'Autofinancement Brute (hors cession)</i>	<i>3 082 002</i>	<i>1 724 000</i>	<i>2 141 302</i>	<i>1 223 000</i>
<i>Ratio EB</i>	<i>23,72%</i>	<i>13,55%</i>	<i>17,18%</i>	<i>9,88%</i>
Remboursement du capital de la dette	764 920	921 500	866 515	936 893
Capacité d'Autofinancement Nette	2 317 082	802 500	1 708 437	286 107
<i>Capacité d'Autofinancement Nette (hors cession)</i>	<i>2 317 082</i>	<i>802 500</i>	<i>1 274 787</i>	<i>286 107</i>
<i>Ratio EN</i>	<i>17,83%</i>	<i>6,31%</i>	<i>10,23%</i>	<i>2,31%</i>

** BP 2025 + DM 2025

*Les données présentées pour le réalisé 2025 sont une estimation prévisionnelle, l'exercice n'étant pas clos.

La capacité d'autofinancement brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Une fois retranché le remboursement du capital de la dette, on obtient la capacité d'autofinancement nette qui représente la contribution, dégagée par la section de fonctionnement, à la réalisation des investissements.

En 2025, elle est restée à un niveau nettement supérieur aux prévisions. Plusieurs éléments expliquent cette situation :

- La maîtrise par les services de la ville des dépenses de fonctionnement
- La non réalisation de la totalité des dépenses en investissement avec le décalage de certains paiements sur l'exercice 2026 (Lyautey, Clemenceau, ...).

Les prévisions 2026 ont été construites sur la base d'hypothèses prudentes compte tenu du contexte incertain sur les recettes au regard de l'actualité des finances publiques.

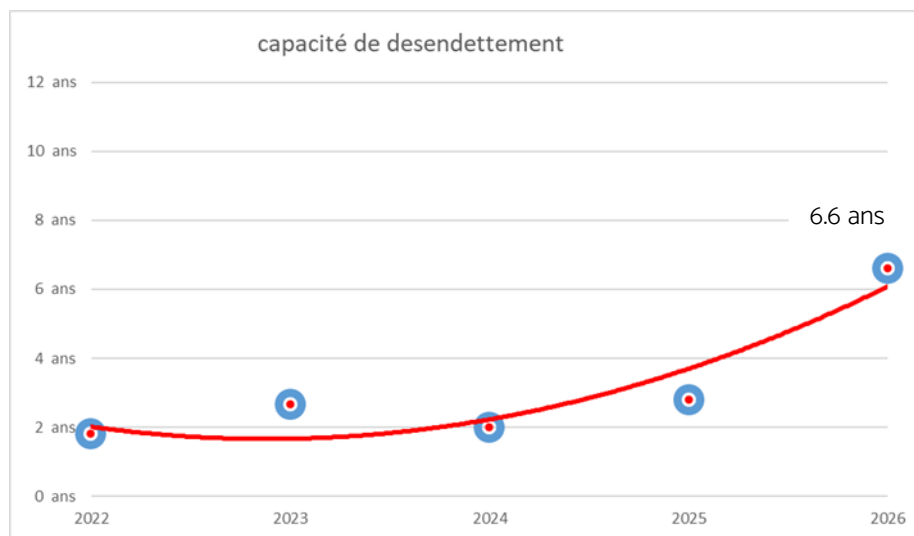
Néanmoins, elles laissent apparaître une épargne brute qui de **1 223 k€**.

Ratio de capacité de remboursement de la dette :

En cours de la dette / Epargne brute

	En cours	EB	remb
2023	6 796 808 €	2 552 596 €	2,7
2024	6 003 704 €	3 082 002 €	1,9
2025	7 198 367 €	2 574 952 €	2,8
2026	8 074 324 €	1 223 000 €	6,6
Objectif maximum fixé par l'Etat			< 12 ans

Aussi la capacité de désendettement reste correcte en se portant à 6.6 années.



Informations complémentaires Finances

Plan Pluriannuel d'Investissement

Projets	Total opération mandat	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Investissements courants	4 059 356 €	1 143 417 €	653 672 €	677 085 €	409 182 €	400 000 €	776 000 €
Voirie	2 462 582 €	589 023 €	653 298 €	171 092 €	59 315 €	533 855 €	456 000 €
Place munderkingen	2 633 087 €			37 295 €	232 883 €	1 703 003 €	290 000 €
Circulation douce	925 702 €			861 846 €	201 579 €	137 724 €	
Transition énergétique	5 698 141 €	465 813 €	504 663 €	399 432 €	1 856 233 €	1 660 000 €	812 000 €
Espace de respiration	1 117 058 €	385 693 €	342 540 €	141 853 €	43 114 €	83 859 €	120 000 €
Requalification de friche	382 769 €	3 227 €	312 828 €		16 714 €		50 000 €
Espace Eberhardt	1 349 093 €	968 953 €	250 050 €	69 716 €	60 375 €		
Ecole Bartholdi	794 280 €	300 065 €	383 435 €	19 587 €	44 192 €	47 000 €	
Restaurant Lyautey	4 769 093 €		141 582 €	888 421 €	2 537 090 €	837 000 €	365 000 €
COSEC	10 786 051 €		20 365 €	6 876 €	301 500 €	1 830 000 €	8 627 310 €
Tennis	547 899 €	112 321 €	10 902 €	266 423 €	158 253 €		
Club house Bouliste	293 724 €				766 €	50 958 €	242 000 €
Acquisition Dollfus						374 000 €	
TOTAL	35 822 930 €	3 968 512 €	3 273 335 €	3 539 627 €	5 921 195 €	7 381 951 €	11 738 310 €
Total SCIN *	7 138 429 €	974 716 €	995 838 €	1 212 087 €	537 656 €	2 233 951 €	1 108 000 €

*Le montant des travaux confiés au SCIN, lignes grisées, est inscrit minoré du FCTVA et des subventions perçues directement par le SCIN.

Le programme pluriannuel présenté, intègre l'ensemble des dépenses d'investissements réalisées ou à venir dans la mandature.

L'année 2026 correspond essentiellement à la construction d'un nouveau complexe sportif qui se prolongera jusqu'en 2027 et la restructuration du quartier qui en découlera.

Globalement, la valorisation des projets 2021 à 2026 figurant dans la PPI représentent un volume financier d'environ **36 M€** et nécessitera un recours à l'emprunt d'environ 9 M€ jusqu'à la fin du mandat.

La maîtrise budgétaire et la poursuite des plans d'économie mis en œuvre en 2022 permettent de dégager des marges financières. Combinées avec la recherche active de dispositifs de financements (Etat – Région – CEA- Agence de l'eau) et des taux d'emprunt les plus avantageux, ces différents éléments permettent de financer ces projets sans mettre en danger les équilibres financiers de la ville.

La capacité de désendettement est portée à **6.6 années** en 2026.

Bien sûr, la PPI présentée reste une projection à court terme dans un environnement très incertain. Elle aura vocation à évoluer jusqu'à la fin du mandat en l'adaptant en fonction de la conjoncture, mais aussi des politiques nationales mises en œuvre pour soutenir les collectivités

Prospective

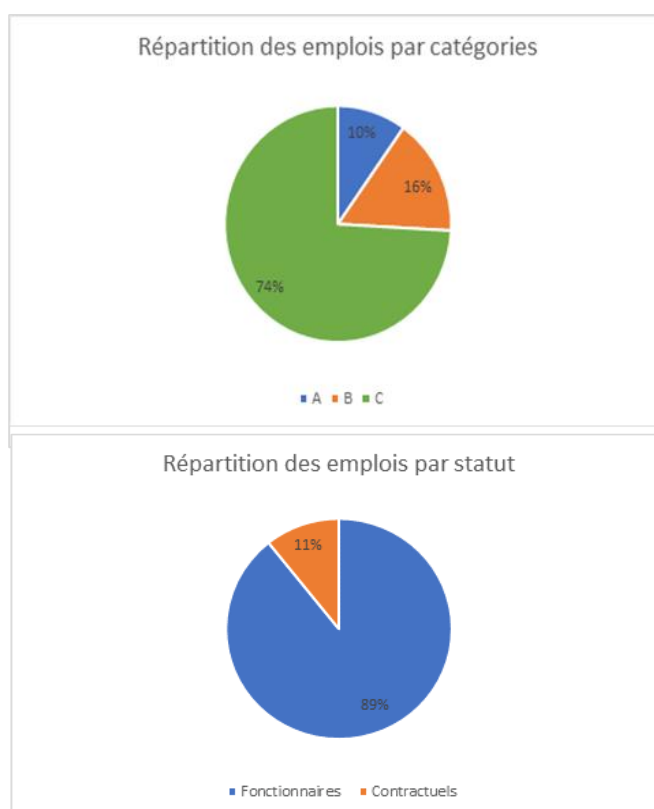
FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
002 - Résultat reporté de fonctionnement	2 793 898 €	909 903 €	3 203 588 €	4 327 671 €	5 165 817 €	2 942 598 €
013 - Atténuation de charges	168 249 €	162 822 €	197 499 €	135 224 €	60 000 €	40 000 €
70 - Produits des services	601 379 €	580 456 €	325 377 €	380 630 €	330 000 €	360 000 €
73 - Impôts et taxes	8 722 098 €	8 959 470 €	9 555 915 €	1 289 087 €	1 220 000 €	1 083 266 €
731-Fiscalité locale				8 726 378 €	8 823 000 €	8 819 323 €
74 - Dotations et participations	1 523 280 €	1 637 928 €	1 441 333 €	1 536 130 €	1 232 000 €	1 233 302 €
75 - Autres produits de gestion courante	733 327 €	990 459 €	875 536 €	906 586 €	795 000 €	821 000 €
76 - Produits financiers	192 €	- €	385 €	385 €	385 €	385 €
77 - Produits exceptionnels	488 514 €	1 417 929 €	467 643 €	13 643 €	433 650 €	342 200 €
775 - Produits des cessions	455 505 €	1 354 881 €	192 610 €	- €	433 200 €	332 200 €
78 - Réduction de charges		4 690 €	7 709 €	6 549 €	6 598 €	10 000 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 030 937 €	14 663 657 €	16 074 984 €	17 322 281 €	18 066 450 €	15 652 073 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT hors cessions et report	11 781 534 €	12 398 873 €	12 678 787 €	12 994 610 €	12 467 433 €	12 377 276 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
011 - Charges à caractère général	2 386 365 €	2 380 903 €	2 561 756 €	2 584 292 €	2 700 000 €	3 111 000 €
012 - Charges de personnel	4 961 411 €	5 174 998 €	5 232 477 €	5 229 086 €	5 300 000 €	5 610 000 €
014 - Atténuations de produits	255 824 €	301 396 €	273 271 €	276 835 €	304 000 €	262 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 196 352 €	1 387 145 €	1 552 826 €	1 577 061 €	1 700 000 €	1 800 000 €
66 - Charges financières	276 561 €	279 569 €	255 709 €	295 000 €	315 100 €	350 000 €
67 - Charges exceptionnelles	25 207 €	1 974 €	436 213 €	690 €	1 650 €	10 000 €
68 - Provisions		7 709 €	6 549 €	6 598 €	4 930 €	10 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 101 720 €	9 533 694 €	10 318 801 €	9 969 561 €	10 325 680 €	11 153 000 €

B1 - La structure des effectifs

En 2025 l'effectif communal rémunéré sur postes permanents est réparti de la façon suivante :

Emplois permanents

Catégories	Fonctionnaires	Contractuels	Total	%
A	10	1	11	10%
B	12	6	18	16%
C	78	5	83	74%
TOTAL POSTES	100	12	112	
TOTAL ETP	89.36	10.43	99.79	



Emplois non permanents :

A ces postes s'ajoutent les emplois non permanents suivants :

1 apprenti, 1 collaborateur de cabinet et 9 emplois saisonniers ou d'accroissement temporaire d'activité (jobs d'été, renforts ponctuels dans les services).

B2 – La durée effective du travail

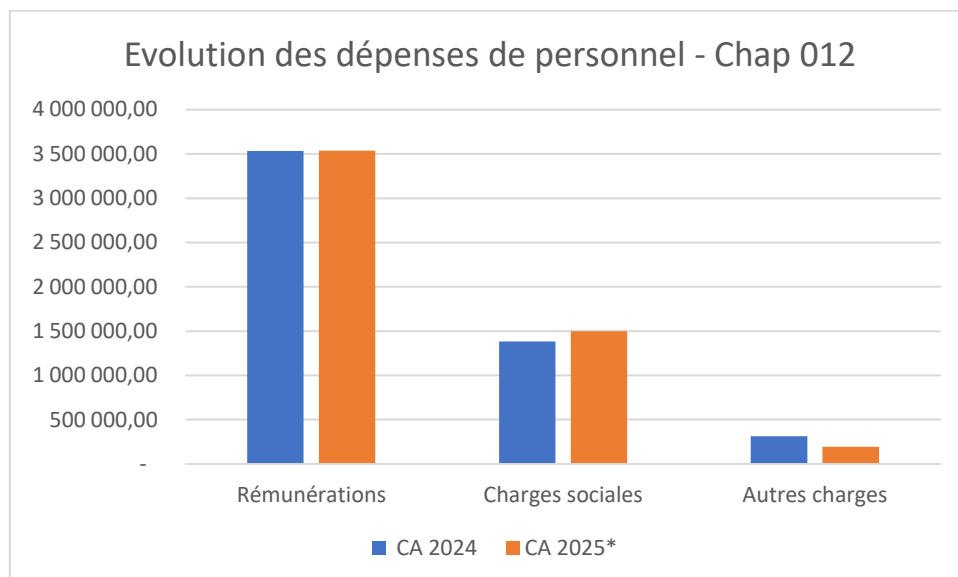
La durée effective du temps de travail est de 1607 heures. La Ville a adopté un règlement du temps de travail le 01/01/2022 en conformité avec la législation en vigueur.

Ce règlement veille à adapter l'aménagement du temps de travail au plus près des contraintes des services pour assurer la meilleure adéquation possible entre flexibilité pour les agents et service public de qualité.

B3 – Les dépenses de personnel

	CA 2024	CA 2025*	Evolution
Rémunérations			
Traitement	2 515 444,88	2 627 590,53	4,46%
SFT, indemnité de résidence	53 592,37	52 615,83	-1,82%
NBI	27 492,05	24 892,53	-9,46%
Régime indemnitaire / autres indemnités	817 518,45	737 472,02	-9,79%
Heures supplémentaires	116 903,77	93 888,23	-19,69%
Avantages en nature	2 553,72	1 717,33	-32,75%
Sous-total rémunérations	3 533 505,24	3 538 176,47	0,13%
Charges sociales			
Cotisations sociales (URSSAF, Ass chômage ...)	1 268 323,15	1 376 970,99	8,57%
Autres cotisations (CNFPT, CDG)	63 132,92	64 867,41	2,75%
Autres charges sociales (Protection sociale complémentaire, indemnités transport...)	51 868,78	56 436,10	8,81%
Sous-total charges sociales	1 383 324,85	1 498 274,50	8,31%
Autres charges			
Vacations Sapeurs pompiers	54 272,44	64 462,48	18,78%
Autres charges diverses (indemnités, pensions, assurance statutaire, médecine travail, et contrats de mise à dispo CDG)	257 983,65	130 383,40	-49,46%
Sous-total autres charges	312 256,09	194 845,88	-37,60%
TOTAL GENERAL	5 229 086,18	5 231 296,85	0,04%

* estimation au 31/12/2025



Evolution des rémunérations : +0.13%

Les rémunérations comprennent les traitements, primes, heures supplémentaires et avantages en nature du personnel fonctionnaire et contractuel.

Le montant consacré aux rémunérations du personnel reste constant en 2025 malgré l'intégration des agents contractuels mis à disposition par le centre de gestion dans la masse salariale. Les faits marquants sont les suivants :

- Intégration des agents qui étaient mis à disposition par le CDG en 2024 (103 880 € en 2024) dans les rémunérations en 2025
- Rémunération à 90% (au lieu de 100%) des agents en maladie ordinaire depuis le 01/03/2025
- Remplacement partiel des agents en maladie à demi-traitement en dehors des postes d'ATSEM et d'agents d'entretiens
- Périodes de vacances d'emploi de 4 mois en moyenne liées aux départs (retraites et turn over) et aux difficultés de recrutements (poste d'électricien non pourvu)
- Non-remplacement du poste de responsable de l'Urbanisme depuis le 01/09/2025
- Pas de versement de la prime pouvoir d'achat en 2025
- Diminution des heures supplémentaires du fait de l'absence d'élections en 2025
- Diminution des avantages en nature du fait de la destruction du logement du COSEC

Evolution des charges sociales : +8.31%

Les charges sociales comprennent notamment les cotisations versées à l'URSSAF (santé, retraite, famille, transport...), et à la CNRACL (retraite des fonctionnaires).

Les évolutions des charges sociales sont les suivantes :

- Augmentation des cotisations CNRACL + 3 points (de 31.65% à 34.65%) + 89 408€ en 2025
- Augmentation des cotisations de protection sociale complémentaire
- Diminution des charges liées à la cotisation d'assurance chômage (4.5% à 4% en mai 2025)

Evolution des autres charges : -37.60%

Les autres charges comprennent les vacations des Sapeurs-Pompiers Volontaires, les allocations de retour à l'emploi, l'adhésion à l'assurance statutaire, les frais de médecine du travail et les frais de mise à disposition d'agents contractuels par le centre de gestion.

Les évolutions des autres charges sont les suivantes :

- Absence de frais de mise à disposition d'agents contractuels du fait de leur intégrations dans les effectifs de la collectivité (103 880 € en 2024)
- Diminution de la cotisation d'assurance statutaire suite à modification du contrat qui ne couvre plus les absences pour maladie ordinaire
- Augmentation de la contribution à la médecine du travail (104 à 114€ / agent)
- Augmentation des vacations de Sapeurs-Pompiers (+ 10 000€ en 2025)
- Diminution des allocations de retour à l'emploi

Le ratio des dépenses de personnel (chap 012) représentait 53,65% des dépenses réelles de fonctionnement en 2024. Ce ratio est inférieur au ratio départemental pour les communes de même strate qui est de 59,03% (source DGCL).

B4 – Evolution des charges de personnel et projection pour 2026

Le pilotage de la masse salariale doit répondre au triple objectif de :

- Pouvoir assurer un service public de proximité et de qualité
- Veiller à la plus grande efficience des services de la Ville pour ajuster au mieux les dépenses aux besoins.
- Rester un employeur attractif et attentif à la qualité de vie au travail alors que les métiers du service public sont fortement concurrencés par d'autres secteurs d'activités

Concernant les rémunérations :

L'évolution des effectifs devrait rester stable en 2026 puisqu'il est prévu :

- de créer 2 postes permanents au service Espaces Publics pour renforcer l'équipe en charge de la gestion des espaces verts.
- de supprimer 2 postes au service maintenance des bâtiments (aide - serrurier et concierge) suite à des départs en retraite non remplacés.

- De ne pas remplacer le poste de responsable de l'Urbanisme en confiant les missions d'instruction des autorisations d'urbanisme au Syndicat Communal de l'Île Napoléon (SCIN) à titre expérimental.
- De pourvoir le poste d'électricien pour renforcer l'équipe des artisans au service de maintenance des bâtiments.

Par ailleurs, la collectivité souhaite mener un travail de réévaluation du régime indemnitaire (RIFSEEP) et identifier les leviers qui permettront de promouvoir son attractivité.

Concernant les charges sociales :

Les mesures exogènes connues à ce jour qui impacteront le budget des dépenses de personnel en 2026 sont les suivantes :

- Augmentation de 3 points des cotisations à la caisse de retraite des fonctionnaires (CNRACL).
- Augmentation des cotisations de mutuelle Prévoyance (+0,20 points) et Santé qui induiront une augmentation de la participation employeur

Concernant les autres charges :

Les possibles augmentations des vacations des sapeurs-pompiers, de l'assurance statutaire et des cotisations auprès de la médecine du travail ne sont pas connues à ce jour.

La collectivité aura recours au service de mise à disposition du Centre de gestion pour les contrats courts (remplacement, accroissement temporaire ou saisonnier d'activité). La dépense sera équilibrée par une diminution des rémunérations des effectifs de la collectivité.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments le montant total du budget des dépenses de personnel pour l'année 2026 est estimé à **5.61 M€**